



NUMERO
SPECIAL

JOURNÉE
DE PRINTEMPS
DE LA CONF'

"Nous avons besoin
d'une autre volonté
politique"

N° 177
Décembre 2016
MENSUEL



Dossier:

**La rémunération
du travail paysan**

Rémunération du travail paysan : une autre volonté politique

La volonté politique du libéralisme à tout crin débouche en 1992 sur une réforme de la PAC qui va éliminer des milliers de paysans en liant leur revenu à la loi du marché.

La baisse des prix à la production est programmée avec l'alignement sur les cours mondiaux.

Dérégulation de l'offre et de la demande, compétitivité accrue, vocation exportatrice, industrialisation de l'agriculture, abandon de la préférence communautaire, sont en marche. 80% des aides directes vont à 20% des agriculteurs.

Tout ceci avec le soutien sans faille de la FNSEA.

Le prix des denrées agricoles ne constitue que 8% des prix de vente aux consommateurs, pour le plus grand profit de l'industrie de l'agroalimentaire et de la distribution.

Comment dans un tel contexte de désastre, les paysans peuvent-ils résister et retrouver une rémunération ?

Vente directe, circuits courts, signes officiels de qualité (à condition de ne pas faire semblant), autant d'initiatives qui permettent un prix équitable en mettant côte à côte paysans et consommateurs.

Mais d'une manière plus globale, nous avons besoin d'une autre volonté politique.

**Organiser le marché rémunérateur européen, construire notre souveraineté alimentaire, préférer la coopération à la compétition, préserver notre environnement, maîtriser et répartir les productions, fixer un volume par actif avec un prix garanti, légiférer pour interdire la vente à perte,
OUI, C'EST POSSIBLE**

Mais pour influencer la politique agricole nationale et communautaire, il faut changer les rapports de force.

Paysannes, paysans, rejoignez la Confédération paysanne et ensemble, imposons la rémunération du travail paysan !

Francis Sabrié
Porte-parole de la Confédération
paysanne Aveyron



Motion pour la rémunération du travail paysan

Motion de la Confédération paysanne de l'Aveyron

La Confédération paysanne,

Considérant que les échanges mondiaux à bas prix ne représentent en moyenne que 5 à 10% des volumes,

Considérant que les denrées agricoles ne constituent que 8% des prix de vente,

Considérant que seuls les paysans sont soumis à des ventes à perte,

Considérant que les plans conjoncturels sont inefficaces sur le long terme, injustes et font payer une seconde fois les citoyens à la place des transformateurs et des distributeurs,

Considérant que l'emploi agricole par le maintien de nombreux paysans est préférable à une restructuration perpétuelle;

Réclame une révision de la loi de modernisation de l'économie afin:

- d'interdire la vente à perte pour les paysans au même titre que la transformation et la distribution,

- de créer une contractualisation vertueuse débouchant sur la fixation d'un volume et prix garanti par paysan, couvrant les coûts de production et la rémunération,

Réclame que l'Union Européenne, dans le cadre de la souveraineté alimentaire mette en place une maîtrise des productions afin d'équilibrer l'offre et la demande.

*Motion adoptée lors de la session
Chambre d'agriculture
du 28 novembre 2016*

Sommaire

Edito p 2
Motion pour la rémunération du travail paysan

Actualité syndicale: p 3-4
- 28/11/2016: une session chambre d'agriculture ordinaire
- IBR, maladie imaginaire, réglementation sévère

DOSSIER: p 5 à 12
La rémunération du travail paysan
- Introduction
- Témoignages
- Accompagnement ADDEAR
- L'histoire d'un revenu confisqué
- Y'a pire ailleurs
- Un pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles
- Revenu agricole: les aides PAC, un outil de soutien pervers
- Notre obstination a été récompensée
- Journée de printemps de la Conf'

Brèves: p 13
- Même le Pape!!!
- Encore une vertu du quinoa
- Souvenirs, souvenirs...

Rejoignez-nous

Actualité: p 14
- Pays'en Direct

Brèves:
- Réchauffement climatique: plus cher de ne rien faire

Conte occitan: p 15
- Aital ne va lo mond de la terra

Annonce p 16

28 novembre 2016: une Session Chambre d'Agriculture ordinaire, et 2 votes qui l'étaient moins...

Après une Session de printemps plutôt agitée (« Martine à la ferme » s'y étant invitée par l'action à la tribune des élus Conf', des échanges musclés avaient eu lieu au sujet de la déclaration de Christiane Lambert n°2 de la FNSEA : « *les fermes de 80 vaches, c'est du passé, on veut des fermes de 200 ou 250 vaches plus rentables. Martine à la ferme c'est fini !* »...), c'est avec un zeste de fébrilité que nous allions à cette grand messe biannuelle.



Photo Centre Presse - session du 22 mars 2016

Avant de valider le procès verbal de la session du 22 mars 2016, nous demandons que le vocable utilisé, notamment par D Fayel, à l'encontre de la Confédération Paysanne soit retranscrit ; vocable plutôt vulgaire : *vous êtes des « casses c...es »*, (trouvez les lettres manquantes), utilisé suite à l'interpellation de la FDSEA sur les déclarations citées ci-dessus. Ce n'est pas possible nous dit le Président. Donc, on vote contre le Procès Verbal.

La présentation du budget rectificatif 2016 et du budget initial 2017, donne lieu à peu d'échanges.

Vient ensuite l'habituel tour d'horizon de l'actualité agricole, faite par J Mollières, Président de la Chambre d'Agriculture. Il est question d'ICHN, des productions en crise, ETC... Puis comme maintenant à chaque session, Francis Sabrié fait le même exercice, mais vu par la Confédération Paysanne. Il aborde :

- lui aussi les zones défavorisées avec les inquiétudes pour le piémont, mais aussi plus tard pour la montagne,
- le durcissement de la réglementation IBR,
- la disparition des abeilles et donc

des apiculteurs professionnels à cause des pesticides,

- le loup et son incompatibilité avec le pastoralisme,
- l'absence de recherche sur les moyens de luttés contre les campagnols terrestres,
- la nécessité d'une régulation européenne pour toutes les productions,
- puis il réaffirme notre soutien aux opposants du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes. Ainsi, son intervention décline une autre vision de l'agriculture que celle de l'agriculture industrielle.

Il insiste une fois de plus, sur la demande de publication d'un bulletin d'information neutre de la Chambre, à tous les paysans, au vu des 3,5 millions d'euros d'impôts fonciers prélevés, servant à son fonctionnement. Le Préfet de l'Aveyron, Louis Laugier, va ensuite répondre aux différentes interrogations de la profession, puis va nous parler de ruralité et de territoires vivants. L'agriculture en est un des piliers mais pas l'unique insiste-t-il. Il met en avant la complémentarité de tous les acteurs du monde rural, du plus gros, au plus petit, au plus humble. Il parle d'accueil, d'ouverture, de bien vivre. Des valeurs qui nous parlent...

Vient ensuite une longue intervention de « l'invité du jour », Mr Courleux, salarié de Momagri (structure de perspectives financée par des coopératives dont Limagrain, Euralis...), qui va nous parler de perspectives agricoles, avec divers scénarios.

Le vote des motions arrive en fin de session. La Conf' en propose à chaque session, le plus souvent sans qu'elles ne soient adoptées.

Ce 28 novembre, la première est proposée par le bureau de la chambre, relative à la situation agricole. Il est question d'ICHN, de revenu paysan, de régulation de circuits commerciaux, de pause normative, nous la votons.

La deuxième toujours proposée par le bureau est relative à la situation des retraités du régime agricole. Elle est proche de nos revendications. Elle est votée à l'unanimité.

Arrivent ensuite les deux motions proposées par la Conf'. La première « pour la rémunération du travail paysan » retoquée à la session de printemps, est adoptée sans grand débat, une seule voix contre et 6 abstentions.

La deuxième, que nous avons déjà présentée trois fois en vain, relative à « l'arrêt des négociations TAFTA et de rejet par le parlement Européen du CETA », est aussi adoptée à la majorité moins 7 abstentions.

Un événement dans cet environnement humain assez hostile à nos propositions...

Par leurs interventions nombreuses, argumentées, les élus Conf' imposent un débat et animent ces sessions. On sent que le modèle agricole productiviste que défend la FNSEA, est de moins en moins crédible en Aveyron. Aujourd'hui, plus qu'hier, l'agriculture paysanne que nous défendons commence à s'imposer...

La session se termine avec du retard comme toujours, 14h bien passées, l'heure du repas arrive...

Francis Enjalbert

IBR

Maladie imaginaire, réglementation sévère !

Le nouvel Arrêté ministériel (1^{er} juillet 2016) a comme objectif l'éradication de l'IBR ou plutôt l'éradication des animaux positifs (même ceux qu'on nous a fait vacciner !). Du coup le mouvement des animaux positifs n'est possible que pour l'engraissement ou l'abattage. Le droit de transhumérer est interdit, une dérogation est à l'étude : 5 ans pour le massif pyrénéen, 1 à 2 ans pour l'Aveyron et la Lozère. Par contre pour la région Auvergne, l'interdiction serait applicable dès 2017.

Ces nouvelles mesures sont à l'initiative, entre autres, des GDS devenus OVS (Organismes à Vocation Sanitaire) faisant partie du CROPSAV (Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animal et Végétal). Les OVS avec les OVVT (Organisme Vétérinaire à Vocation Technique) plus quelques « experts » forment l'ASR (Association Sanitaire Régionale). (voir *Info paysanne* n°144 d'août 2013 « Nouvelle gouvernance sanitaire »).



Si les pouvoirs publics gardent la main sur les maladies réputées légalement contagieuses, notamment les zoonoses (maladies transmissibles à l'homme), les OVS et OVVT ont trouvé du « grain à moudre » avec les « dangers sanitaires » de seconde catégorie. L'IBR en est un exemple remarquable ! Cette maladie ne pose aucun problème sanitaire à la transformation laitière et carnée ni à l'engraissement ou à la vente d'animaux maigres. Les OVS l'avouent eux-mêmes : c'est une « maladie commerciale », c'est-à-dire que ce n'est pas la maladie avec ses signes cliniques qui bloque le mouvement des animaux mais des règles inventées par les OVS en créant des qualifications.

INCROYABLE MAIS VRAI !

Depuis tant d'années, combien de sang et d'analyses ont été effectuées pour le profit de certains labos et vétos ?
Combien d'animaux positifs abattus pour rien ?
Combien de courses à la qualification, renouvelées maintes fois, alimentant le « moulin » des OVS ?
Et les paysans dans tout cela, vendent-ils mieux le lait et la viande ?

La Conf' réclame l'arrêt immédiat de l'interdiction de transhumérer ; ce serait une sanction insupportable pour les paysans concernés. Ensuite d'une manière générale, nous, paysans, devons agir pour calmer les ardeurs des OVS et OVVT sur le principe d'éradication obligatoire concernant les maladies de catégorie 2. Pour se faire, à tous les niveaux, interpellons les pouvoirs publics, les OVS et OVVT, ainsi que nos élus !

Francis Sabrié

Pour la défense des paysans,

DOSSIER

La rémunération du travail paysan

Afin d'aborder le sujet de la rémunération du travail paysan, nous avons choisi le prisme de la rémunération du temps de travail. En effet, par ce biais, nous pouvons plus aisément mettre en parallèle la rémunération du travail paysan et celle des autres secteurs d'activité, où, rappelons-le la rémunération minimale est fixée à 7,45 euros nets de l'heure.

Il a été décidé de vous proposer des témoignages autour de la filière ovin lait pour plusieurs raisons. Tout d'abord, comparer plusieurs fermes sur différentes productions s'avère avoir du sens mais demande un travail important pour ne pas tomber dans des comparaisons superficielles et vides de sens. De plus, la filière ovin-lait véhicule souvent la réputation de se porter « globalement bien »... Mais une considération seule de la rémunération globale ne paraît pas pertinente. En effet nous verrons qu'une approche par la rémunération horaire laissera apparaître de grandes disparités, en fonction des choix des éleveurs ou des systèmes de production mis en place. Enfin, une fois la question de la dépendance aux aides soulevée, nous verrons que les grandes disparités envisagées entre productions réputées rémunératrices et les autres, réputées peu rémunératrices, comme le maraîchage, ne sont pas si manifestes !

Anaïs Sénat, ADDEAR

de la vie en milieu rural et de ses travailleurs



Témoignages

Entretien 1

Peux-tu me présenter ta ferme ?

Je reprends la ferme de mes parents avec mon frère, nous sommes donc en GAEC à trois avec notre mère. Nous avons 85ha répartis en deux parcelles de 30ha et 55ha. Dessus nous élevons 400 brebis laitières en conventionnel et 40 vaches allaitantes. En plus de ça, nous faisons un peu de transformation mais de manière très marginale.

Quel est le volume global de travail sur la ferme ?

Du coup avec trois paysans permanents sur la ferme, nous travaillons onze heures journalières pour les périodes intenses, deux à trois heures de moins de fin juin à fin septembre. Avec les moissons, l'ensilage et toutes les autres interventions d'entreprises extérieures, il faut rajouter environ trois semaines de travail supplémentaire sur la ferme que nous n'effectuons pas directement, puis mon père qui continue de nous aider très régulièrement. Nous levons un peu le pied le week-end en travaillant un minimum. Nous arrivons aussi à nous dégager environ quatre semaines hors de la ferme chaque année.

Quels sont les revenus nets annuels de la ferme ? Et le tien ?

L'année dernière nous avons eu un chiffre d'affaire de 169 000€ avec un excédent brut d'exploitation de près de 32 000€. Avec les aides PAC, nous réussissons à nous rémunérer correctement. Nous dégageons environ 4300€ par mois sur douze mois à nous répartir à trois. Par contre sur cette somme, nous avons une partie, environ 800€, qui va au remboursement d'un prêt que nous avons contracté pour le rachat de capital social. Du coup en net, nous avons environ 1200€ par personne et par mois. Nous ne comptons pas trop sur le treizième mois mais parfois il y a un peu plus en fin d'année.

Que penses-tu de ta rémunération ?

Avant de venir travailler sur la ferme, j'étais commercial. Alors forcément la quantité de travail n'est pas comparable et j'étais mieux rémunéré avant – environ 1800-1900€/mois. Mais c'est un choix de vie, je suis content de ce que je fais et je me lève le matin avec la banane.



Entretien 2

Peux tu nous présenter ta ferme ?

Je travaille sur la ferme avec deux autres associés et un salarié. Nous sommes trois à travailler essentiellement sur l'activité ovin-lait et le dernier associé est paysan-boulangier. La ferme comprend 90ha de SAU pour un troupeau de 350 brebis – dont 80 agnelles de renouvellement. Nous produisons du lait bio que nous vendons à un seul client. Le pain quant à lui est pour moitié distribué en épicerie, le reste en vente directe. Pour les brebis, nous essayons d'acheter le moins de céréales possible, nous essayons d'avoir un maximum d'autonomie sur leur consommation.

Quel est le volume global de travail sur la ferme ?

Nous sommes donc quatre à travailler exclusivement sur la ferme. J'avais calculé mon temps de travail pendant deux ans pour me faire une idée assez précise : le travail sur la ferme me prend environ 40h hebdomadaires sur quarante-neuf semaines. Bien sûr c'est une moyenne, à certaines périodes ce volume tombe à 25h, à d'autres il est plus proche de 70h.

Quels sont les revenus nets annuels de la ferme ? Et le tien ?

Nous avons un chiffre d'affaire d'environ 230 000€/an, avec un excédent brut d'exploitation proche de 110 000€ - auquel il faut retirer les cotisations sociales. En fonction des années nous tournons entre 18 000 et 20 000 euros annuels par associé – environ 1500 à 1700€/mois – et nous rémunérons notre salarié à hauteur de 1350€ nets mensuels.

Que penses-tu de ta rémunération ?

Je suis ravi, je ne pensais pas atteindre ce niveau de revenu. Arriver au SMIC c'est déjà très bien donc pourvoir le dépasser comme ça, je suis content. Ce qui est intéressant c'est qu'il y a toujours des marges de progrès. Puis je suis content de travailler avec ce client, il sait qui nous sommes, nous ne sommes pas des numéros comme ça pouvait être le cas avec l'ancien.

Entretien 3

Peux tu nous présenter ta ferme ?

Nous sommes deux à travailler sur la ferme. Nous avons 55ha pour 180 brebis laitières et 80 agnelles de renouvellement. Nous sommes en agriculture biologique. Les installations sont assez classiques : 2 bergeries, un hangar et une salle de traite - pas toute jeune mais fonctionnelle. Nous avons un atelier de transformation dans lequel nous fabriquons 2.5 tonnes de tommes et environ 35 000 yaourts. Nous faisons également de la recuite et du lait caillé mais cela reste marginal comparé aux deux autres fabrications. Quant à la commercialisation, nous avons opté pour une majorité en vente directe à la ferme - environ 65% de la production - puis des épiceries locales, Biocoop, magasin de producteur, restaurant, des particuliers que nous livrons sur les grandes villes et une AMAP.

Quel est le volume global de travail sur la ferme ?

Actuellement nous sommes donc deux à travailler de manière permanente, en plus d'un de nos fils qui s'implique de plus en plus et de l'autre fils qui nous aide ponctuellement. Personnellement je m'occupe surtout de l'atelier de transformation et de l'espace de vente directe qui me prend pas mal de temps car il faut être disponible si les clients passent. En saison pleine nous travaillons tous les deux, onze heures par jour en moyenne, puis huit heures de septembre à décembre. Nous parvenons à nous accorder une ou deux semaines de vacances. Au printemps dernier, nous avons dû recourir au service de remplacement car mon mari a eu quelques problèmes de santé.

Quels sont les revenus nets annuels de la ferme ? Et le tien ?

Nous avons un chiffre d'affaire de 119 000€ auquel il faut ajouter 37 000€ de subventions. Cela fait au total un EBE de 70 000€ environ. Aujourd'hui nous parvenons à nous octroyer chacun entre 1600 et 1700 euros par mois.

Que penses-tu de ta rémunération ?

Je suis satisfaite, il y a quelques années nous fonctionnions autrement ; nous produisions du lait et des céréales de vente. Mais nous n'avions pas la maîtrise de notre production et d'année en année nous nous sentions davantage "pris à la gorge". Avec l'abandon du maïs, la transformation et cette nouvelle commercialisation nous sommes maintenant plus confiants en l'avenir.

Nous sommes plus en phase avec nos idées, avons plus d'autonomie, de visibilité ainsi qu'une meilleure rémunération. Ce changement a d'ailleurs donné à notre fils l'envie de travailler avec nous. Et puis je trouve très agréable ce contact direct avec les clients.



	Paysan 1	Paysan 2	Paysan 3
Part de l'EBE dans le CA	18,90%	37,40%	44,90%
Part des aides PAC dans le CA	33.00%	30.00%	24.00%
Taux de rémunération horaire net	5,40 €	9,60 €	6,40 €
Revenu mensuel net moyen	1200€	1600€	1700€

Avec ce tableau récapitulatif, on constate qu'il existe de grands écarts de revenu au sein même de la filière ovin-lait. Le ratio EBE/CA est un indicateur du niveau de performance de la ferme : on peut voir que la recherche d'autonomie (comme la production de céréales sur la ferme 2 ou la diversification des métiers avec la transformation et la vente directe sur la ferme 3) a une grande influence sur le niveau de revenu final.

Dans cette filière très dépendante des aides (voir la part des aides PAC dans le CA), il existe de grandes disparités de taux de rémunération horaire nets, puisque ceux-ci varient quasiment du simple au double.

L'opinion que chaque paysan se fait de son salaire est dans les trois cas très positif, même si des réserves peuvent être exprimées quant à la justice globale de notre société : deux paysans sur trois ont un taux de rémunération horaire net inférieur au SMIC (7,45€).

Enquêtes et analyse effectuées par Colas Gorce, ASPIC

Accompagnement ADDEAR

L'ADDEAR accompagne de plus en plus de porteurs de projet agricoles, autant dans les filières dites atypiques qui ont fait la spécificité des ADEARs, que dans les filières plus traditionnelles. Cependant, cette évolution ne change en rien l'accompagnement qui leur est proposé, celui-ci passant nécessairement par le questionnement de la rémunération du travail agricole.

Deux visions de la « viabilité » à priori du projet, à travers le critère du revenu disponible, s'affrontent cependant.

En effet, dans le cadre du parcours à l'installation aidée (DJA) un seuil de revenu minimum à atteindre est fixé par les acteurs publics pour estimer la viabilité de la future ferme. Il s'agit du Revenu Agricole Départemental (RAD) équivalent à un SMIC. Mais quelle est la réalité de ce seuil ? Si on peut lui reconnaître le mérite d'essayer de faire un parallèle entre la rémunération du travail paysan et celle des autres secteurs d'activité, cette valeur comparative est questionnable puisque aucune corrélation de temps n'est faisable ; puisqu'une large partie des agriculteurs tirent autant leur revenu des aides européennes que de leur prix de vente ; puisque certains produisent une bonne part de leur nourriture, puisque le logement est parfois moins coûteux qu'ailleurs, ETC...

En tant qu'accompagnateurs, il nous semble essentiel de questionner le revenu en termes d'objectifs à atteindre. Le premier seuil de revenu à atteindre sera celui qui permet de couvrir les besoins privés (soit l'ensemble des dépenses nécessaires à la vie quotidienne). Il peut exister des disparités fortes dans les revenus que peuvent permettre de dégager les différents projets mais il existe autant de différences dans les besoins privés de chacun. Tout le monde n'aspire pas au même niveau de rémunération dans la mesure où les besoins financiers de chacun ne sont pas égaux. L'objectif est donc que le porteur de projet satisfasse avant tout ses propres besoins grâce à son revenu agricole et éventuellement à d'autres revenus complémentaires. Il convient donc d'accompagner les porteurs de projets à éclaircir leurs besoins en fonction de leurs projets de vie et de travail, de manière à s'approprier vraiment l'objectif de revenu à at-

teindre (et donc le seuil sous lequel ils ne peuvent pas descendre, au risque de se mettre en situation insatisfaisante).

Vient ensuite la question du travail à fournir pour dégager ce revenu. Garder la norme en tête (le SMIC horaire) peut permettre de se placer par rapport aux autres. Toutefois, il est de notoriété publique que les différences de volumes horaires et de répartition des heures entre le salariat et l'agriculture (et l'entrepreneuriat en général) sont trop grandes pour être comparées. Ainsi, plutôt que d'aborder la question de la rémunération horaire, nous nous attelons à travailler sur les volumes horaires demandés par la ou les activité(s) projetée(s), selon les modes de commercialisation envisagés, selon l'équipement souhaité, ETC... Il s'agit plus d'accompagner les gens sur leurs choix techniques et leurs choix d'organisation au regard du temps à y consacrer et au regard de leurs objectifs personnels (de revenu, mais aussi de rythme de vie personnel). Ici encore, nous faisons le choix de ne pas normer la viabilité de la future ferme.

Ainsi, à chacun ses seuils et à chacun ses objectifs. Si nous ne nous empêchons pas de questionner sur ce qui nous semble incohérent (ou dur, ou trop loin de nos réalités de salariés !), nous ne préjugeons ni de la viabilité ni de la viabilité des projets que nous accompagnons. C'est là toute la différence entre conseil et accompagnement !



Anaïs Sénat

ADDEAR
AVEYRON

L'histoire d'un revenu confisqué

Années 60

Un des objectifs de la PAC, clairement énoncé, lorsqu'elle fut mise en place en 1957 dans la CEE par le traité de Rome, était d'assurer aux deux millions d'agriculteurs un niveau de vie comparable aux autres couches de la société en relevant les salaires des paysans.

Le moyen pour atteindre cet objectif était la préférence communautaire, avec l'instauration de taxes sur les produits importés, l'instauration de prix garantis obtenus par des aides communautaires et l'instauration de mécanismes de retrait.

Les coopératives de collecte (lait, vin, céréale) créées quelques décennies plus tôt pour défendre les intérêts des paysans contre les négociants privés jouaient pleinement leur rôle.

-> On peut donc dire que dans les années 60, 70, les revenus des agriculteurs se sont améliorés.

Années 80

L'objectif d'autosuffisance alimentaire est acquis dans de nombreuses productions...et même au-delà. On parle de « montagne de beurre de Bruxelles » ou d'excédent de céréales.

La solution mise en place par l'Europe est la maîtrise de la production (quotas laitiers ou jachères pour les céréales). Malheureusement contrairement à nos revendications, cette maîtrise se fait en figeant les situations acquises antérieurement pour satisfaire à une prétendue « vocation exportatrice de la France ».

Les coopératives du départ ont grandi. Par fusion – regroupement, les coopératives de proximité deviennent des groupes coopératifs capables d'entrer en concurrence avec les grands groupes agro-industriels, au détriment de la défense des prix des produits agricoles. Les modes de distribution des produits alimentaires changent avec l'émergence des grandes surfaces et les modes de vie citadine permettent la création d'industrie de la restauration collective.

-> Disparition par manque de revenu des paysans n'ayant pas acquis des volumes de production suffisants.

Années 90

Les produits agricoles entrent dans l'OMC en 1995. On leur appliquera les mêmes règles commerciales qu'aux voitures ou ordinateurs : « aucune entrave à la liberté de commerce », diminution jusqu'à suppression des droits de douane, des maîtrises de production et des aides aux produits. Malgré ces efforts européens, l'accord de Doha de l'OMC (accord multilatéral) s'enlise pour être remplacé par des APE (Accords de Partenariat Economique) bilatéraux (accord avec Canada, USA, Mercosur) où nos états sacrifient de plus en plus les produits agricoles au bénéfice des entreprises de service.

-> Seuls quelques gros agri manager croient encore pouvoir être concurrentiels avec les pays d'agriculture industrielle (Amérique latine, USA, Océanie, Europe de l'est) grâce à une technicité qui serait supérieure...

Années 2000

Avec la crise des subprimes sur l'immobilier de 2008 aux USA, les finances se portent sur l'agriculture : les matières premières deviennent objets de spéculation boursière, les accaparements de terres agricoles sont des refuges pour les capitaux et les étables « à plus de 1000 vaches » espoir de rentabilité...

Les groupes coopératifs comme « in Vivo » (241 coopératives dont Gammvert) spéculent en bourse sur les prix des matières premières agricoles. Aujourd'hui les agriculteurs sont donc encore très souvent actionnaires de structures qui se nourrissent de la fluctuation des prix et donc nourrissent leur propre vulnérabilité.

Conclusion

Il n'aura donc fallu qu'un demi siècle pour que deux millions de travailleurs de la terre de ce pays soient balayés, faute de revenu, par une idéologie au service d'une poignée de profiteurs de l'agro-alimentaire, de la grande distribution et de la restauration collective.

Jacques Debarros

Y'a pire ailleurs (1)

Rappelons que 850 millions de personnes souffrent de sous-nutrition dans le monde, les trois quarts sont des ruraux parmi lesquels on trouve des paysans et des ouvriers agricoles et les autres sont souvent des ex-ruraux poussés à l'exode par la pauvreté vers les camps de réfugiés et les bidonvilles où règnent le chômage et les bas salaires.

Comment, après plusieurs décennies de "révolution agricole" et de "révolution verte" en sommes-nous arrivés là ?

A partir des années 1960, on pousse les agriculteurs européens dans une course à la productivité avec des aides conséquentes sous forme de prêts et avec l'instauration des prix garantis, pour investir dans les outils de production, l'utilisation des intrants et les progrès de la génétique. Dans les pays d'Asie le développement de l'irrigation sera, lui aussi, subventionné.

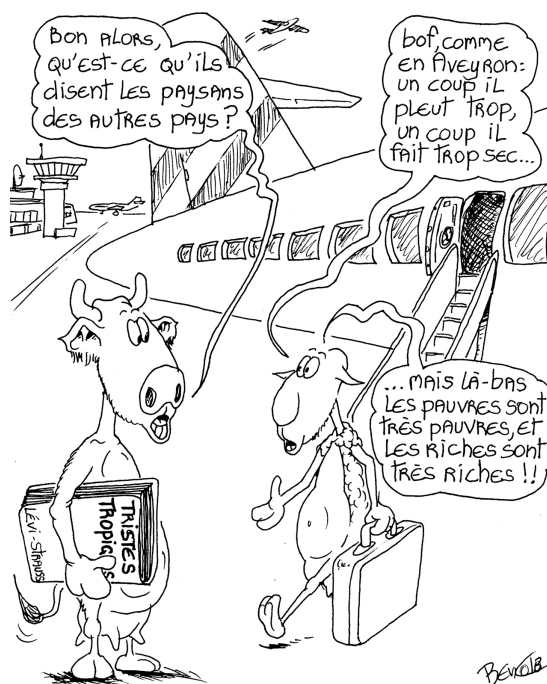
tels investisseurs se sont également engagés dans l'acquisition (à très bas prix) des grands domaines d'état ou collectifs d'anciens pays d'Europe de l'est et les ont modernisés, à partir des années 2000, grâce à de véritables arnaques aux subventions européennes (voir L'info paysanne n°174).

Les écarts de productivité sont ainsi passés de 1 à 10 au début du 20^{ème} siècle à de 1 à 2000 !

Les pays bien dotés en terres : Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, mais aussi certains pays d'Europe et d'Asie ont dégagé des excédents exportables en quantité croissante et à des prix décroissants. Dans les anciens pays coloniaux et du bloc de l'Est, les grandes entreprises agricoles à salariés atteignent un niveau de productivité élevé, les salaires très bas permettent de baisser les coûts de production, ces entreprises peuvent ainsi approvisionner les marchés internationaux à des prix défiant toute concurrence. Les prix sont donc devenus, au cours des années, très inférieurs au coût de revient. Et tous ces "agriculteurs compétitifs" ne pourraient survivre s'ils ne percevaient pas des aides publiques importantes qui leur permettent de compenser la différence entre le prix international et le prix de revient.

Mais les conséquences sont absolument catastrophiques pour ceux qui n'ont pas accès aux subventions.

Dans les pays en voie de développement certains paysans moyens qui avaient commencé à se moderniser dans les années 70-80 sont aujourd'hui ruinés au point de rejoindre les milliers de petits paysans et d'ouvriers agricoles privés de terres. De plus, les excédents agricoles déversés sur les marchés



Dans les années 1970, des investisseurs de toute sorte (entrepreneurs, grands propriétaires, agro-industrie, agro-distribution, fonds d'investissements ...) ont tiré parti des hauts prix agricoles du moment pour se lancer dans la modernisation d'anciens grands domaines agricoles coloniaux dans des pays à bas salaires d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.

Enfin, depuis les années 1990, de

mondiaux ont déstabilisé l'économie de nombreuses régions du monde et mis en péril leurs cultures vivrières, ce sont donc des centaines de millions de paysans qui doivent cesser de produire et prendre le chemin du bidonville ... voire de l'émigration.

Moins dramatique mais point important tout de même : combien l'agriculture française a-t-elle perdu d'actifs ces dernières années ? Dans une période de fort taux de chômage ne devons-nous pas nous interroger sur ce "plan social silencieux" ?

En 2050 la terre comptera environ 9 milliards d'humains, pour les nourrir correctement il paraît indispensable :

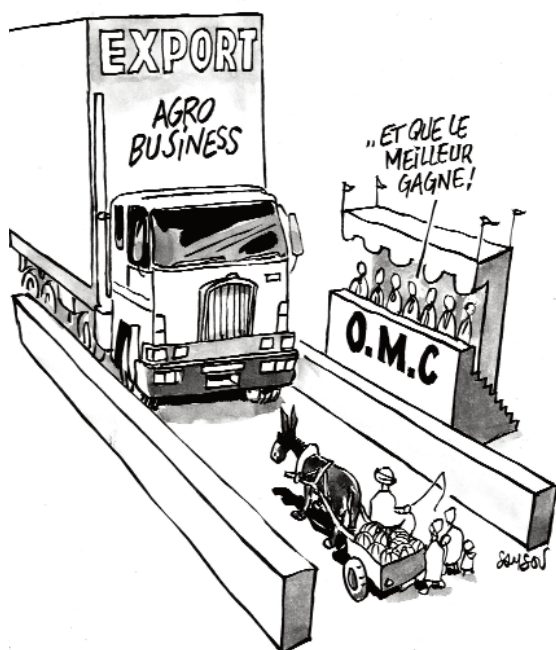
- de permettre à tous les paysans du monde d'étendre leurs cultures,
- de construire des écosystèmes capables de produire, sans atteinte à l'environnement, un maximum de denrées vivrières de qualité,
- de leur garantir des prix assez élevés et assez stables pour qu'ils puissent vivre dignement de leur travail.

Il faut donc protéger les agricultures paysannes de la concurrence déloyale (mais que fait donc l'OMC ?) des agricultures soi-disant "compétitives".

La lutte pour des prix rémunérateurs ici, rejoint la lutte pour la survie ailleurs dans le monde.

(1) Clin d'œil au film de Jean-Henri Meunier

Nadine Assié



Un pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles

L'année 2016 aura été une année catastrophique pour le revenu des céréaliers, des producteurs de lait de vache, ou encore de viande bovine... Face à la grogne qui s'est manifestée depuis l'été (la Conf' manifestait à Lactalis le 25 février...), les pouvoirs publics ont été amenés à réagir : c'est Mr Manuel Valls lui même qui, le 04 octobre a présenté son plan « pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles ».

Ces mesures sont classées dans plusieurs chapitres, principalement des aides au refinancement des exploitations et des mesures d'accompagnement pour les plus fragiles des paysans...

Refinancement et consolidation des exploitations

Mr Valls, dans son introduction, a surtout fait référence aux conditions climatiques catastrophiques de ce printemps pour expliquer les difficultés, présentant donc la crise comme conjoncturelle. Pour nous, la situation est la conséquence de la surproduction mondiale de céréales et de la suppression des quotas en Europe qui sont bien des causes structurelles... et les réponses ne sont pas les mêmes si la situation est exceptionnelle ou si elle doit être durable. De plus Mr Valls, comme les gouvernants précédents, reste campé sur une vision de compétitivité de l'agriculture française à l'exportation et appelle banques, régions et acteurs du monde agricole, à faciliter le refinancement de l'agriculture : mesures dirigées vers les entreprises agricoles plutôt que vers les agriculteurs. Les ATR (Aide à la Trésorerie Remboursable) devaient elles aussi faire appel au recours bancaire : il semble que « ça ne marche pas ». Aux agriculteurs il restera la possibilité de contacter de nouveaux prêts, et donc de se surendetter. Est-ce à dire que se prépare aujourd'hui le wagon des paysans devant disparaître à la nouvelle crise ?

Mesures sociales d'accompagnement

Il est à noter que ce plan propose des mesures sociales, ce qui n'est pas si fréquent : elles prennent en compte la situation des paysans et les conditions d'exercice de leur métier qui se sont grandement dégradées. Mais se pose-t-il vraiment la question de l'application de ces mesures vers les publics les plus fragiles (exemple de l'accès aux ATR par un dispositif alambiqué difficile à suivre et accessible uniquement par Internet) ?

De plus ce plan semble plutôt vouloir accompagner les plus fragiles ...vers la sortie : parcours progressif vers la retraite ou reconversion, ce qui permettrait de ne pas inverser la courbe des emplois de paysans perdus (-185000 entre 2000 et 2013).

La réalité est bien plus grave

Le 05 octobre, au lendemain de la présentation de ce plan, le rapport de santé française révèle qu'en 2010-2011, 296 paysans se sont suicidés, ce qui représente un total de 781 entre 2007 et 2011. Ce rapport ne manque pas d'établir une coïncidence entre les passages à l'acte et les crises financières.

Le plan Valls est donc loin d'être à la hauteur du drame que vivent beaucoup d'entre nous.

Jacques Debarros pour solidarité paysans12-81

Revenu agricole: les aides PAC, un outil de soutien pervers !

Chaque année en France, plus de neuf milliards d'euros d'aides sont distribuées aux agriculteurs à travers la PAC. Destinées à soutenir le revenu, orienter les productions et offrir une alimentation bon marché aux consommateurs, celles que l'on nomme primes PAC peinent depuis plus de quarante ans à remplir leurs missions, malgré un budget en augmentation constante.

Avant de parler de la PAC, rappelons que le revenu des paysans ne peut exister durablement que grâce à des prix rémunérateurs.

Aujourd'hui ce sont en moyenne 10 000€ qui sont distribués par actif agricole en France: presque un SMIC, de quoi mener une vraie politique de soutien au revenu et d'orientation. Mais ces aides étant versées pour 80 % proportionnellement aux surfaces, et sans plafond, elles ne sont que peu conditionnées à l'emploi, au type ou au mode de production.

De la sorte, les maraîchers, arboriculteurs, viticulteurs et petites fermes se retrouvent parents pauvres de la PAC. Ces dernières sont pourtant les plus efficaces en terme d'emploi, d'environnement, d'innovation et souvent de qualité des productions. Quant aux maraîchers, ils répondent à une demande sociale croissante de production relocalisée et de qualité; ils sont les champions de la pénibilité au travail; leur activité est fort soumise aux aléas climatiques et de marché (souvent liés). Pourtant, ils ne touchent pas un sou, sinon de maigres DPB liés à leur faible surface par actif...

A l'opposé, dans les filières classiquement aidées, essentiellement céréaliers et éleveurs, les budgets engloutis semblent inversement proportionnels à la qualité de l'offre alimentaire et au bonheur de leurs bénéficiaires.

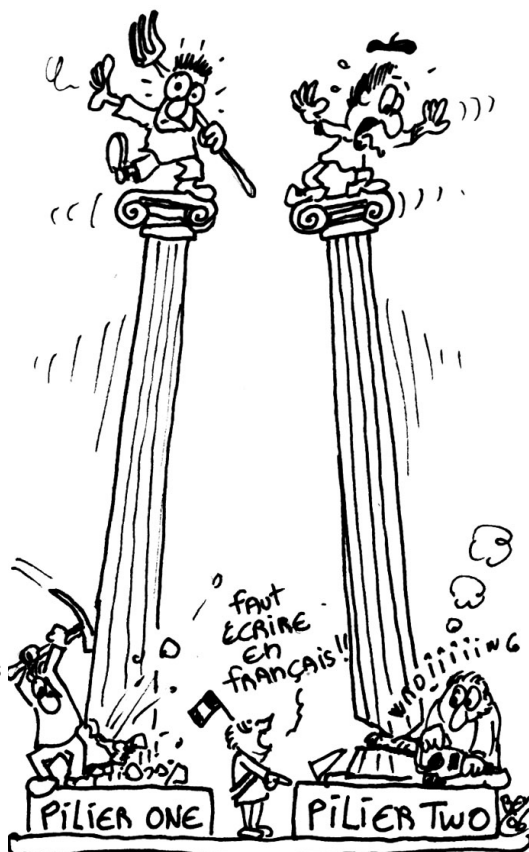
Structurellement, les céréaliers sont dans une filière rémunératrice et pourtant, par les aides aux surfaces, ils sont également les plus subventionnés. Un agrimanager peut seul exploiter 400 ha et toucher 160 000 € de subsides annuellement, sans se soucier de l'impact alimentaire, social et environnemental de ses pratiques.

Face à lui, un éleveur de 40 vaches laitières va se crever au travail pour assurer une production à perte. Ses 50 ha lui amèneront 20 000 € qui ne feront que boucher le trou de trésorerie avec un lait à 300€/1000 l... et ne suffiront plus lorsque le prix du lait descendra à 260 €/1000 l. Il manquera alors à la ferme un SMIC par mois pour fonctionner.

Qui plus est, dans son raisonnement à moyen et long

terme, le paysan intègre les soutiens financiers dans sa stratégie d'investissement, surtout en élevage où le besoin en capital est lourd et la rentabilité toujours faible. Adaptant son économie aux aides, encouragé par la fiscalité du réel, il est toujours aussi sensible aux aléas des prix de marché.

Il faut donc beaucoup de sagesse aux agriculteurs pour utiliser les aides comme un soutien au revenu.



Récapitulons, les aides PAC représentent donc de zéro en maraîchage à plus de cent pour cent du revenu dans les filières laitières en crise. Elles assurent une rente aux grandes surfaces, ne compensent pas les cours, et n'engendrent ni emploi, ni virage agroécologique, ni qualité supérieure des produits, ni adéquation de la production aux besoins de la population.

Les orientations sociales, écologiques ou de production, sont donc des démarches volontaristes, à l'exception des conversions bio qui elles sont encouragées. L'ICHN est également remarquable. Réservée aux zones défavorisées et plafonnée par actif, elle est un vrai soutien au revenu.

Les aides aux surfaces sont donc inéquitables, voire perverses associées à un contexte de volatilité des prix. La dernière réforme a quelque peu réduit les écarts entre régions et entre productions. Mais elle a conservé ses exclus et engendré de nouvelles rentes de situation.

La PAC n'assure pas un droit équitable au revenu avant tout parce qu'elle n'est pas plafonnée. Si l'on rajoute qu'on ne doit pas abandonner le P de politique, on vient à revendiquer :

des aides couplées, pour toutes les productions du marché intérieur, indexées sur les cours, pour un volume plafonné au marché intérieur, réparties à l'actif, et conditionnées à un mode de production correspondant à l'attente sociale.

N'y aurait-il pas là un progrès ?

La stabilité est gage de visibilité. L'aide contracyclique, autrefois dite compensatrice (souvenons-nous la PCO), si et seulement si elle est plafonnée, est donc bien une solution pour accompagner sereinement le travail et le revenu paysan.

Enfin, lorsqu'on parle du revenu paysan, rappelons l'urgence à réformer le système social dit « régime du réel ». Véritable pousse au crime, et au suicide, dont les armes sont investissement et agrandissement, il doit devenir proportionnel et progressif, protégeant l'humain et les retraites.

La volatilité des prix amplifie les effets dévastateurs du réel. Et dans ce cas, même des aides PAC colossales, si elles ne sont pas modulées, ne corrigent pas les problèmes. Elles consomment juste l'argent public de façon honteuse.

Face à nous, les JA et la FNSEA, toujours aussi peu clairvoyants, réclament l'entrée des firmes agro industrielles et banques au capital des exploitations pour assurer l'avenir. Face au constat qu'ils font des fermes non rentables et non transmissibles, ils nous proposent de redevenir des serfs. Cool !

La Conf' réclame un débat parlementaire urgent sur ce sujet du droit au revenu. Les prix garantis en sont l'élément central. La PAC doit en être l'accessoire compensatoire. Et un système social rénové en deviendra le cadre vertueux. En cette période électorale, voyons qui se soucie de nous ?

Laurent Reversat

Notre obstination a été récompensée

Devant la situation financière catastrophique de bon nombre de paysans du département, les élus du syndicat majoritaire à la chambre d'agriculture ont finalement adopté notre motion pour la rémunération du travail paysan (page 2 et 3).

Après cette modeste victoire, il est important pour nous que cette motion ne demeure pas qu'un vœu pieu...

En 2016, le 25 février à Lactalis Rodez, nous avons déjà exposé notre proposition principale « un volume par paysan à un prix garanti » tout en récupérant symboliquement une part de notre travail. En 2017 nous n'aurons de cesse d'harcéler les candidats aux élections et les élus français sur ces questions. Nous influencerons avec nos partenaires européens pour intégrer cette notion dans la nouvelle PAC...

Lorsque avec l'ADDEAR nous aidons à l'installation de jeunes motivés par notre métier, nous leur rappelons que leur devoir est de nourrir sainement la population et de protéger l'environnement (notre outil de travail). Nous désirons fermement rajouter que face à ces devoirs, celui de l'Etat est de les protéger en particulier contre les fluctuations des prix de nos produits.

En espérant que notre détermination apportera un peu d'espoir et de réconfort aux paysans du département, en particulier à ceux qui se posent des questions sur leur avenir, les équipes Conf', ADDEAR et ASPIC vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

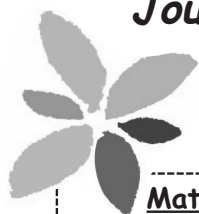
Jacques Debarros

Journée de printemps de la Confédération paysanne

Jeudi 30 mars 2017 à Rodez

sur le site de La Roque

Sur le thème de "La rémunération du travail paysan"



Matinée :

- Accueil
- Théâtre-forum avec la compagnie Arc-en-ciel
- Théâtre**
Présentation de scénettes créées par des étudiants, apprentis et paysans volontaires. Cette activité permettra d'illustrer des situations de difficultés réelles en lien avec la problématique de la rémunération en agriculture. A partir de ces scénettes, échanges et discussion avec la salle.
- Relevé de conclusions
- Repas**

Après-midi :

- Introduction de la séance par Aurélie Trouvé, docteur en sciences économiques sur les politiques agricoles publiques, maître enseignante chercheuse à l'ENSAT de Dijon.
- **synthèse des problématiques soulevées** à partir des échanges entendus le matin et introduction des ateliers.
- **trois grands thèmes d'ateliers :**
 - > Le rôle des aides publiques dans la structure économique des fermes.
Il est notamment prévu de questionner le rôle et le poids de la PAC dans le revenu agricole ainsi que les orientations qu'elle engendre.
 - > Les outils de reconstruction de la valeur ajoutée

Il est prévu d'aborder la question des circuits courts, des conséquences engendrées par la diversification des métiers, des avantages et contraintes du travail en filière et de l'optimisation du système existant (réduction des charges, signes officiels de qualité...).

-> Le droit au revenu paysan
Questionnement du rôle des politiques publiques pour assurer un revenu agricole décent.

Ces ateliers seront étayés par des témoignages d'agriculteurs et d'experts sur les trois thématiques.

- **restitution des ateliers et conclusion de la journée**

Pour la défense des paysans,

Même le pape !!!

En Avril, le Pape François a invité les Chrétiens à se mobiliser par la prière en faveur des petits paysans "pour qu'ils reçoivent une juste rémunération pour leur travail précieux. Il s'agit là d'un enjeu de justice et de reconnaissance pour la valeur inestimable de leur travail" ...

Encore une vertu du quinoa ?

Parmi tous ses bienfaits, il est un miracle que le quinoa n'a pas encore réussi, remplacer la coca dans les champs colombiens. C'est pourtant le pari fait par Francisco Suarez, gérant de la société colombienne Prime Foods : " Nous avons lancé un projet pour développer la (1) quinoa en Colombie, nous travaillons avec des agronomes et un psychologue (?) auprès de 850 familles. L'objet est de les convaincre de renoncer à la coca, la quinoa paie un peu moins, mais nous leur apprenons qu'ils peuvent ainsi nourrir leurs enfants et être fiers d'eux-mêmes ".

(1) Rappelons que c'est un mot masculin en français mais féminin en espagnol

Souvenirs, souvenirs ...

Déjà, avec le surgissement de Fillon en homme providentiel (en tout cas pour les «catho-tradis»), depuis quelques jours j'avais l'impression d'être revenue au bon vieux temps du Général. Et maintenant la mort de Castro ! Je n'en ai pas fini de repenser aux discussions politiques avec mon père (de gauche) quand j'étais adolescente.

Fidel et son copain Le Che n'étaient certainement pas des saints mais on ne peut nier qu'ils furent les emblèmes d'une espérance d'un monde meilleur, plus juste. A l'heure où tous ces idéaux sont foulés aux pieds et ridiculisés au nom du profit et avec les méthodes les plus brutales d'un libéralisme sauvage, qu'il est bon de se souvenir de l'élan qui nous portait alors.

Homme paradoxal, Fidel ? Certes mais n'oublions pas qu'il a permis, entre autres, la redistribution des terres, l'accès aux soins gratuits et à l'éducation pour tous ... et fait voter une loi contre la ségrégation raciale. N'aurions-nous pas quelques combats à mener au lieu de nous tourner vers des hobereaux « vieille France » qui risquent de nous ramener 50 ans en arrière ?

Hasta la victoria, siempre !

Nadine Assié

La Conf' ne vit que grâce à ses adhérents

Pourtant, elle existe pour défendre un modèle d'agriculture et les paysans les plus nombreux possible. Aussi, si vous êtes convaincus que notre voix doit continuer à revendiquer le droit au revenu pour tous les paysans, que nous avons un vrai projet pour y arriver, alors rejoignez nous. Si vous pensez que l'agro industrie qui nous étouffe doit avoir une vraie opposition, alors adhérez. Si vous pensez qu'en cas de problème de foncier, de contrôle abusif, d'injustice ou exclusion en tout genre, la Conf' sera toujours à vos côtés, alors payez votre cotisation. Si vous avez remarqué que Beulin et la FNSEA ne défendent plus une agriculture rémunératrice, au service de l'alimentation, respectée et aimée par nos concitoyens, alors faites votre choix.

Des adhérents, c'est une ressource financière, c'est aussi une formidable énergie pour continuer le combat.

Pour avoir un autre regard sur le monde agricole, rejoignez-nous !

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Portable : _____

Mail : _____

Production : _____

Date de naiss : _____

Abonnement à l'Info paysanne

Un an = 11 numéros

☐ Adhérent à la CP : 15€

☐ Non adhérent à la CP : 30€

Etablissez votre chèque à l'ordre de l'ASPIC et envoyez le à
ASPIC, La Mouline
12510 OLEMPES

Adhésion à la Confédération Paysanne

☐ Cotisation de base : 60 €

☐ Cotisation conjoint, porteur de projet : 30 €

☐ Retraité, paysan en difficulté: 30 €

☐ Abonnement au journal National Campagnes Solidaires: 37 €

☐ Soutien : 100 €

Total de ma cotisation : _____ €

Etablissez votre chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne et envoyez-le à: **Confédération paysanne de l'Aveyron, La Mouline 12510 Olemps**



PAYS'EN DIRECT
2 Avenue de Decazeville
Z.A Bel Air, 12000 RODEZ
05 65 67 18 65
Ouvert du Mercredi au Samedi de 10h à 19h

Pays'en Direct un magasin de producteurs fermiers aveyronnais

Depuis trois ans déjà, plusieurs associations agricoles et sociétales se sont réunies pour créer un pôle attractif et faire le lien entre le monde paysan et les consommateurs. Dans cet esprit, le plus logique était de faire un magasin où les fermiers soient en contact direct avec les acheteurs.

Les producteurs se sont organisés, des jeunes se sont installés et d'autres ont augmenté leur production pour approvisionner le magasin. Fin août, un constat s'impose, s'il n'y a pas une ouverture rapide, ce qui devait

être une opportunité pour les paysans allait devenir une cause de faillite.

Alors, dans l'attente d'ouvrir cet espace collégial regroupant les différents organismes et associations, les 72 fermiers, dont 10 jeunes paysans, propulsés par Maison Commune ont donc décidé de prendre leur destin en main et d'ouvrir un Point de Vente Collectif. Ce concept novateur sur Rodez, sans intermédiaire, vous garantira la fraîcheur et la qualité. Les fermiers vous accueilleront à tour de rôle pour vous faire partager leurs valeurs et vous faire découvrir leur métier.



Viandes, volailles, légumes bio, plantes aromatiques et médicinales, miel, pain, fromage, vin, tous répondent à un cahier des charges par production établi par les paysans: pas d'OGM, pas d'ensilage. Tous sont producteurs fermiers (ils produisent et transforment eux-mêmes leurs productions). Tous pratiquent une agriculture durable, les deux tiers ont le label bio.

Situé Zone de Bel-Air, 2 route de Decazeville, à côté des Ets Gloriette, le magasin est ouvert depuis le 7 décembre.

Ouvert du mercredi au samedi, de 10h à 19h sans interruption. Suivez-les sur les réseaux sociaux: facebook.pays.en.direct.rodez

Brève

Réchauffement climatique : plus cher de ne rien faire

Un rapport de la FAO (1) rappelle que si l'agriculture est victime du réchauffement climatique, elle est aussi responsable de 21% des gaz à effet de serre. Elle prône une généralisation de l'usage des variétés de cultures utilisant efficacement l'azote, une meilleure gestion de la fertilité des sols et une nécessaire diversification pour mieux utiliser les ressources et faire face aux coups durs.

D'autre part, selon une étude menée en Ouganda, le coût de l'inaction face aux changements climatiques serait d'environ 38 milliards de dollars entre 2010 et 2050 tandis que le budget de l'action (amélioration de l'irrigation, des variétés de cultures ...) est évalué à 644 millions de dollars par an jusqu'en 2025.

Durant la seule année 2015, les pays développés et les grands pays en voie de développement ont versé plus de 560 milliards de dollars pour soutenir la production agricole sans conditionner ces aides à l'adoption de pratiques durables.

(1) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Nadine Assié

**EN VRAI,
QUAND ON VIENT
DE LA TERRE,
ON EN COMPREND
MIEUX LES RÉALITÉS.**

Groupama, 1^{er} réseau⁺
de professionnels
sur le terrain avec
plus de 2000 conseillers
et experts.

groupama-agri.fr

N°Cristal 0 969 320 319
APPEL NON SURTAXÉ



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Pour la défense des paysans,

Aital ne va lo mond de la tèrra.

Èran un quizenat, apr'aquí, mai que mai d'òmes jovens, tres o quatre femnas tamben, cap de mainatge. Totes avián l'aire decidat, los òmes las margas de camisa rebussadas, las femnas los pèlses estacats.

Esperavan, plantats a l'abròra d'un camin de bòira. S'ausissiá un bronsinament, un tractor arribava. Figuratz vos un fotral d'esplech coma se'n vei tantes ara : naut, long, de ròdas coma tot uèi. Dedins, de botons pertot, diriatz un avion.

Tè, es aquí lo President, sarratz vos anam partir. Una remòrca èra atalada a aquel bèstias ; longa, de quatre ròdas e lo ponde tot liç. - Anèm, arrapem nos ! totes montèron dessus.- Despuèi que ne parlavem, es pas tròp lèu ; jamai de la vida poiriam noirir lo mond en demorant aici. Veiretz, un còp dins las planas bèlas del país d'en là, aquí òc, ne poirem semenar de blat, de mil, et de vira-sorèlh. Nòu milliards d'òmes ! Es pas lo trabalh que manca.

Aquò rai, praquò mefisa : i a mai que nautres, demoraran juste los pus fòrts. Metètz-vos aquò plan dins lo cap : anam pas en aval per far d'amics. President, rabalas pas pel camin !

Ten-te Marie, anam trotar, cridèt lo President despuèi lo tractor gròs. Medamne, aquò brandís, e lo ponde limpa ; baste avure quicòm per se tener. Mon paure amic, es aital, « la concurrence libre et non faussée ». Saviam aquò davans de partir. La caganha n'enponhèt un ; cap pel sòl, assucat.

L'autre limpèt, çò même, estirat, una camba afracada. Una femna se plorava. L'òme de ma vida es pel sòl, sens el siái pas res. Nòstre Senher, de que deman serà fach ?

Sauta o demòra, bramèt lo President. Causís, e causís prompte, ara sèm lançats. Nos arrestam pas mai, se te'n vas, n'í aura mai per nautres. E a brandus per lo camin grand. Juste davans lo pont, entre mitan dos garigasses, un caval atalat a una caretada de mont anava crugar. Plan juste se lo caretier retenguèt la bèstia.-Banda de sainaires, vos podètz pas forbiar ? Cresètz que sèm aquí per nos amuser, amb tot aquel mond que creba de talen ! Juste lo temps de se repasar, e vegueran pas res pus. Lo bronsinament del motur s'ausissiá tot a pena.

Avètz vist, aqueles truca-luna, que se dison noiricièrs de la terra entièra ? N'avem pas mancat de res d'èstre espatats. Urosament que sèm pas aital, nautres. Per plan asadolar lo mond, cal viure e trabalhar al país, apasturar los vesins e las vilassas pas tròp alunhadas. Arestar d'espandir de potingas e sostar la terra, que te tornarà cent còps çò que li balhas. N'ai un sadol, lo mond de tombar malautes amb la mangiscla. Fantons, sèm sus bon camin vos disi, cal contunhar.

Espèra un momenton, me cal pausar las caugas, que las

meunas tripas gorguolhan. Pecaire, davalava, e cargaràs lo tròt per tornar montar ; podèm pas mancar lo mercat. Un nenon d'un parelh de meses se metèt a plorar. Aqueste còp, caretier, te plantaràs ben ! Pòdi pas far tetar, la carreta brandís plan pron. Putanhièr, mas de qu'avètz totes duèi ? Se nos arrestam tot còp, i aura pas mai deguns sus la plaça ; los cabecons e l'ensalada seran per porcèls. Davala, fai tetar, e qualquon t'amassarà ben, saique...

Lo caretier s'arrestèt, la femna e son nene davalèron. Cridava talen, sa maire plorava. Al pè del camin s'espandissiá un prat, un pastre gardava sas fedas. Veguèt la femna sieguda que balhava lo sein al seu pichonet. Se pensèt : i a pas res de pus polit sus la terra. Son agach èra emplenat de bonhur, se sarrèt. Sa canha, una bravassa canha de tropèl, tamben. Naufinava la maire e l'enfant, l'agach tant doç coma son mèstre.

Lo pastre se metèt lo guinhaire sus pòts. Chut ! laissatz lo tetar vòstre nenon, parlarem aprèp. La canha se jaguèt, qualques fèdas se sarrèron.

-Cossí diable vos an daissada a l'abroa del camin, tota soleta e un nenon sul braç ? Mon paure pastre, sèm dins un mèstier talament malaisit que lo mond doblidan çò que fa d'eles d'òmes. Aquei que s'arrèsta es perdut ; deguns per gardar ta boira, cadun a paur de perdre la seuna. Es aital, sabi pas se podèm i cambiar quicòm.

Praquò, ieu, se una feda patís per sutar, la cargui sus las espatlas fins a la jassa. La canha ajustèt : se ne vesi una que s'acampa pas, demòri al pè d'èla, e soni mon mèstre. La feda se pensava : acò se vei pas de daissar un anhel malaut o perdut. Quina que siá de nautres bialament per sonar lo pastre o la canha. E se dison civilizats, los òmes, que sèm pas que de bèstias ! Te cresi...

Urosament, sèm pas aital, per nòstre país. Sabèm ben pron que de vesinatge e per amiatat lo mond se sostan. Ne profechi per mercejar publicament aqueles que sont venguts a nòstre ostal l'an passat.

Per çò que es de las « Organisations Professionnelles », es un autre afar. Tant que demòras drech, siás un « Actif », se bordèlas te fas calcar. Plan polit se acaban pas de butar los que trantolan. Pensatz a la « Réforme de Roquefort » que deraba lo pan de jos naç de mai d'un, tant plan que se sarressan de la CP12.

Demoran pas que d'estructuras portadas per de retirats, de curats, e mai de mond que la vergonha desapesa, per sostar los gnafrats per aquela guerra sens mercé. Un trabalh mut, sauvaire e sostèranh. Tròp sostèranh, a mon idèa.

Un jorn o l'autre los gnafrats de la tèrra se penjaran a las caugas del seu borrel. Un còp lo cuol a l'aire, saupra pas mai ont anar !





Les éleveurs le savent : les prairies sont sensibles aux aléas climatiques, lesquels peuvent occasionner une perte de revenus importante. Un risque enfin couvert par l'Assurance des Prairies. Explications.

La première assurance dédiée aux prairies

La baisse de production fourragère et ses conséquences n'avaient jusqu'à présent jamais été couvertes en dehors du dispositif des calamités agricoles. En créant la première assurance des prairies, le Crédit Agricole répond à un vrai besoin : grâce au capital perçu en cas de coup dur, les éleveurs peuvent racheter les aliments nécessaires à l'alimentation de leur troupeau et à la poursuite de leur activité.

Un contrat ajusté à chaque exploitation

La production des prairies est mesurée par satellite avec précision. Ainsi les pertes et les indemnités sont chiffrées au plus juste. Et comme chaque éleveur choisit librement les capitaux et le niveau de franchise, le contrat est ajusté à son exploitation.

Une solution testée sur le terrain

L'Assurance des Prairies a été testée pendant 3 ans dans 30 départements. Plus de 300 éleveurs, représentant tous types d'exploitations (bovins viande, bovins lait, ovins et caprins...), ont participé à la phase de test. Ils ont ainsi pu donner leur avis et approuver cette nouvelle assurance.

Accessible dès 10 € par hectare*,
l'Assurance des Prairies du Crédit Agricole vous verse un capital en cas de coup dur.

**LES DERNIÈRES
TECHNOLOGIES
AU SERVICE
DES PRAIRIES**



L'Assurance des Prairies est le fruit de cinq années de recherche et développement. Elle a été développée avec Airbus Defence and Space, acteur de référence de la télédétection satellitaire, et fait l'objet d'une validation scientifique par un laboratoire indépendant.

RECHERCHE ASSOCIEE

GAEC 3 associés (45-50 ans) - élevage 600 brebis laitières et culture pommes de terre en agriculture biologique **Recherche un 4^{ème} associé** pour partager travail et résultat, et éventuellement développer de nouveaux projets. Nous étudions toutes propositions sérieuses.

GAEC de Caplongue 12120 Arvieu

Tel: 06 62 95 79 16 ou 06 37 26 25 32



Confédération Paysanne de l'Aveyron

Ancienne école La Mouline - 12510 Olemps

Tél : 05 65 67 44 98 - 07 85 85 44 09

Fax : 09.70.61.17.25

Mail : confaveyron@wanadoo.fr

Les permanences sont assurées au local du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

ASPIC

Association pour la
Promotion de
l'Information dans les
Campagnes

Rédaction : ASPIC

La Mouline

12510 Olemps

Tél : 05 65 67 44 98

Directeur de publication: Jacques DEBARROS

Impression : Imprimerie du Progrès

12400 St Affrique

Dépôt légal: 4^{ème} trimestre 2016

CPPAP : 1117G80085

ISSN: 2495-8387

Abonnement 1 an : 30 euros

Prix au n° : 3 euros

Retrouvez la Conf'12 sur internet
www.confaveyron.org